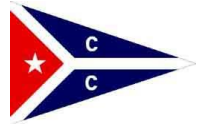




**SOCIETE NAUTIQUE DE LE BONO**

En collaboration avec le

**YACHT CLUB CLASSIQUE**



Club organisateur : **SNLB**  
Localisation : Golfe du Morbihan – Baie de Quiberon  
Désignation de la régata sélective : « Régata des 2 ponts »  
Dates : du 01 / 05 / 2010 au 02 / 05 / 2010

**ANNEXES A L'AVIS DE COURSE**  
**Yacht Classique**

**RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS**

Voir Avis de Course Général du YCC <http://www.yachtclubclassique.com/indexFR.php>

**1. REGLES**

Les règles de course qui sont modifiées sont mentionnées par les instructions de course générales consultables sur le site du YCC et par les annexes aux instructions propres à la régata.

**2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à SNLB [contact@snlebono.fr](mailto:contact@snlebono.fr) au plus tard le 15/04/2010.

**3. DROITS D'INSCRIPTION**

30€ par bateau + 15 € par personnes à bord (repas au Bono) seront demandées au plus tard le 15/04/2010, après quoi les pénalités prévues par l'avis de course général seront appliquées.

Les frais de port seront à régler selon tarifs négociés.

**4. PROGRAMME**

- 4.1 Confirmation d'inscription : le 30/04/2010 à partir de 17h00 avant le briefing de 18h00.
- 4.2 Jauge et contrôle : Selon décision du comité de jauge.
- 4.3 Le 01/05/2010 Sortie du Bono vers 9H00, l'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course est fixé à 10h00.
- 4.4 Vers 17h00 début de la parade devant le port du Bono puis prise de mouillage entre les 2 ponts.
- 4.5 Vers 20h00 : Repas du soir sur le port, proclamation des résultats de la journée.
- 4.6 Le 02/05/2010 : sortie du Bono vers 9H00, l'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la course du jour est fixé à 10H00 suivant les annexes aux instructions de course.
- 4.7 Retour au Bono après la course puis proclamation des résultats et pot de fin de Week-end.

## 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 5.1 Prescription FFVoile : *Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.*
- 5.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 6. PARCOURS

Les parcours de type côtiers sont définis par les Instructions de course.

## 7. CLASSEMENT

Les modalités de classements de l'épreuve sont définies par l'Avis de Course général et par les Instructions de course générales.

Fait à Le Bono le 20 février 2010

Autorité organisatrice :	SN Le Bono
Commissaire général :	Yves Marzin
Président du comité de course :	
Président du comité de réclamation :	
Président du comité de jauge :	